



MAIRIE DE VERSOIX
CP 107, 1290 VERSOIX

VILLE DE VERSOIX

PROCES-VERBAL No 4 DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du : lundi, 27 juin 2016 de : 20h00 à : 23h15

Lieu : Salle du Charron

Présidence : M. Bernard Levrat
Vice-Présidence : M. Antonio Angelo
Secrétaire : M. John Kummer

Présents : Mmes et MM. Chaoui-Corpataux, Chappatte, Fauchier-Magnan, Jaussi, Leiser, Lima, Marquis, Marro, Miche, Piccot, Riat, Ricci, Richard, Richard-Mikel, Rothlisberger, Schenker, Sidler, Sudan, Tchamkerten, Zeder, Zimmermann, Conseillers municipaux

Mme O. Enhas, Maire
M. C. Lambert, Vice-Maire
M. P. Malek-Asghar, Conseiller administratif
M. F. Lavanchy, Secrétaire général

Absents/excusés : Mmes C. Angelo, N. Métrallet, L. Monnot-Crespi

Rédaction PV : Mme C.-A. Mareemootoo

Ordre du jour :

1. Approbation du PV du 23 mai 2016
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
4. Validation de l'organe de contrôle pour la Fondation Bon-Séjour
5. Fondations communales comptes 2015 : Bon-Séjour, Petite Enfance, FIVEAC, Versoix-Samuel May
6. Fondation Bon-Séjour : validation d'un transfert de patrimoine
7. Versoix Centre-Ville : Frs. 488'000.- crédit complémentaire pour le Boléro son parking et ses abords

8. Gérance : Frs. 713'650.- crédit pour les travaux de Gérance 2016
9. STVE : Frs. 723'600.- crédit réaménagement chemin Ami-Argand (étape 1) et création d'un Agorespace
10. STVE : Frs. 874'350.- crédit rénovation du Mail Voltaire (étape II)
11. Annulation d'un cautionnement en faveur de l'Association du Club Nautique de Versoix (CNV), annulation d'un droit de superficie, crédit de Frs. 594'100.- destiné à l'achat du bâtiment du Belvédère à Choiseul
12. Cautionnement d'un emprunt en faveur de l'Association du Club Nautique de Versoix (CNV) à concurrence de Frs. 450'000.-
13. Statut du personnel : adaptation
14. Propositions individuelles et divers

Le Président ouvre la séance et souhaite une cordiale bienvenue à toutes et à tous. En guise d'introduction, sur une idée d'Alain Riat et une réalisation signée Cédric Miche, un film retraçant la dernière sortie du Conseil municipal dans le canton du Jura est projeté sur grand écran.

Mmes C. Angelo, N. Métrallet et L. Monnot-Crespi sont excusées.

26 05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE

APPROBATION DU PV DU 23 MAI 2016 (21 votants)

Le Président demande la modification suivante, page 48, premier paragraphe :

« M. Levrat tient à rendre un hommage particulièrement appuyé à Alain Riat qui a su conduire cette assemblée avec rigueur, compétence et gentillesse en naviguant, le règlement à la main, à travers motions, propositions, résolutions, exclusions, interpellations et renvois en commission. »

Muni de cette modification le PV du 23 mai 2016 est accepté par 20 oui et 1 abstention d'usage.

27 05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE

COMMUNICATION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

- Discours du Président

Madame la Maire,

Messieurs les Conseillers administratifs,

Chères Conseillères et chers Conseillers municipaux,

Cher public,

Il y a l'année civile, l'année scolaire, l'année météorologique, qui nous a privés de printemps et enfin l'année législative qui va du 1^{er} juin au 30 mai et qui veut que le nouveau Président du Conseil municipal fasse un discours. Je vais faire court car nous avons un ordre du jour

très chargé avec 11 délibérations à voter, au moins. Je me bornerai donc à formuler quelques vœux qui concernent essentiellement nos travaux. Ils sont suffisamment limités pour être réalisables. D'abord j'aimerais que l'on se souvienne que notre principal objectif reste la satisfaction de nos concitoyens. Pas seulement aujourd'hui, mais dans un avenir très visible. Les arbitrages impliquent forcément des sacrifices qui doivent être supportables par toutes les parties concernées. Pour cela, il faut que toutes les sensibilités s'expriment et que l'on tienne compte dans la mesure du possible de positions minoritaires bien étayées. J'aimerais aussi que tout continue comme avant grâce à notre capacité à nous adapter à toute évolution, sur le plan des valeurs comme sur celui du progrès écologique. Pour citer une phrase connue du film de Visconti « Le guépard » : « Si nous voulons que tout reste pareil, il faut que tout change ». Enfin j'aimerais que l'on reconnaisse que notre belle commune ne fonctionne si bien que grâce au dévouement des nombreux bénévoles qui animent nos sociétés locales, trop nombreuses pour les nommer. Ils sont actifs dans beaucoup d'actions sociales dont nous sommes légitimement fiers. Je souhaite que leur rôle soit apprécié comme il se doit et qu'on leur apporte un soutien moral, matériel et financier lorsque c'est nécessaire. Les ennemis du bénévolat sont la lassitude et la télévision, avec ses centaines de chaînes 24h/24h. Encourageons la relève et la participation des jeunes ! A commencer par nos partis politiques, eux aussi basés sur le bénévolat. C'est à vous qu'il appartient que ces vœux se réalisent !

- Démission de M. Patrice Marro, Conseiller municipal

Le Président annonce la démission M. P. Marro, Conseiller municipal, pour raisons de santé. Au nom du Conseil municipal, le Président souhaite lui exprimer toute sa reconnaissance pour les années passées au sein du CM et pour tout le travail effectué. Il a eu le plaisir, ici et en dehors du Conseil municipal, de partager avec lui le Bureau lors du déroulement des élections et il a pu apprécier son efficacité et son sérieux.

20h11 : Arrivée de M. Leiser.

Discours de M. M. Zimmermann

Monsieur le Président,

Madame le Maire,

Messieurs les Conseillers administratifs,

Chères et chers collègues,

Cher Ami, collègue et non moins camarade Patrice,

C'est au nom de la fraction socialiste et de la section rive-droite-lac du parti socialiste genevois, que j'aimerais, avec beaucoup d'émotion, te remercier pour toutes ces années passées avec un engagement solide, beaucoup de persévérance, pour assurer de longues séances au sein du Conseil municipal de Versoix. Tu n'as pas ménagé tes efforts. Président de la section en 1999, tu es entré au Conseil municipal en 2003, et depuis tu as eu à cœur de défendre les valeurs que nous entendons tous défendre en tant que socialistes. Je veux te remercier pour ton travail, notamment à la Commission des sports, en footballeur passionné que tu es, mais également à la Commission des finances, où j'aimerais rappeler que tu t'étais opposé à la hausse du centime additionnel pour toutes les raisons que nous savons

et qui nous distinguent politiquement. J'aimerais te remercier aussi pour ton activité dans la commune, en tant qu'entraîneur de football. Tu vas beaucoup nous manquer ! Mais ainsi va la vie, on essaiera de continuer sans toi au Conseil municipal.

Patrice, on compte sur toi pour le travail qu'il reste à faire, notamment pour récolter des signatures dans la rue sur le lancement du référendum concernant le « RIE III » !

Applaudissements.

Au nom des Autorités de la Ville de Versoix, le Président remet un cadeau à M. Marro.

Discours de M. Patrice Marro

*Monsieur le Président,
Madame la Maire,
Mesdames, Messieurs,*

Ce n'est pas sans une certaine émotion que j'ai décidé de démissionner du CM, fin novembre, après réflexion, notamment pour des raisons de santé. J'étais en effet assez souvent absent aux séances du Conseil municipal. De plus je n'avais plus la force d'aller jusqu'au bout. Il faut également dire que des changements survenus dans mon travail et des horaires de travail de 7h00 à 19h00 m'ont poussés à prendre cette décision. Par ailleurs, je prendrai ma retraite dans une année, ce qui changera un peu. Je souhaite à tous mes collègues de continuer à collaborer dans l'intérêt général de Versoix.

Applaudissements.

- Motion gestion des déchets.

Le Président annonce le dépôt d'une motion « En faveur d'une meilleure gestion des déchets » par le PLR, dont l'entrée en matière sera votée avant les « Divers ».

A ce propos, le Bureau souhaite vivement que les motions et autres résolutions soient déposées avant la séance du Bureau du mercredi matin, qui se tient 13 jours avant le CM.

Enfin, le Président espère que les Conseillers municipaux seront nombreux à participer à toutes les manifestations annoncées ci-après par le Conseil administratif.

28

05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE

COMMUNICATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Discours de Mme Ornella Enhas, Maire

*Chers collègues du Conseil administratif,
Messieurs les membres du Bureau du Conseil municipal,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,
Mesdames et Messieurs,*

J'ai le plaisir, après m'être déjà exprimée lors de la Sérénade au Maire, de réitérer ici mes remerciements à M. Patrick Malek-Asghar qui m'a précédé dans la fonction, mais également à mon collègue Cé-

dric Lambert ainsi qu'à tout le personnel de la Maire pour la qualité de leur travail.

A vous tous, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, je vais exprimer toute ma reconnaissance pour l'engagement et la persévérance dont vous faites preuve et sans lesquels notre collectivité publique ne serait pas en mesure de fonctionner.

Enfin, j'exprime mes remerciements à la population de Versoix qui m'a fait confiance et me permet aujourd'hui, en qualité de Maire, de prendre la parole devant vous tous. J'en profite pour féliciter les membres nouvellement élus du Bureau du Conseil municipal, parmi lesquels son Président, M. B. Levrat, à qui, pour donner suite à la métaphore maritime qui l'a inspiré dans son discours lors de la Sérénade, je souhaite bon vent pour une année de navigation plaisante et à l'abri des tempêtes !

Pour ma part, confiante, sachant que le vaisseau « Versoix » est doté d'un équipage expérimenté et courageux, je dispose là une année d'une traversée certes exigeante, mais passionnante et enrichissante.

Trêve de plaisanterie, je ne vous cache pas, chers collègues du Conseil administratif et du Conseil municipal, que l'année à venir sera comme d'autres avant elle, riche en débats et en décisions à prendre. Nous aurons notamment, après le vote du Grand Conseil favorable à l'ouverture du crédit pour la réfection totale de la route Suisse, à voir comment le canton voudra bien se disposer pour entrer enfin dans le vif du sujet. Il faudra que nous discussions avec lui d'un calendrier et d'une mise en œuvre concertée des travaux, par secteur pour les années à venir, tout en portant une attention particulière au bien-être des versoisiens. Autant dire que sur ce chapitre les discussions avec le canton et les communes environnantes vont aller bon train.

Pendant que pour nous à Versoix, profitant de ces travaux, nous aurons à décider ce que nous souhaitons entreprendre pour repenser le secteur du Bourg, réaménager les anciens bains et imaginer de nouveaux aménagements pour les places jouxtant la traversée de Versoix.

Au chapitre de la défense de l'environnement, nous aurons à traiter tout ce qui concerne l'aéroport, son agrandissement – contesté -, le bruit qu'il génère et à nous assurer du respect scrupuleux de la tranquillité nocturne. Avec le canton, nous aurons également des discussions espérées courtoises, sur l'installation non désirée à Versoix d'une décharge bioactive.

Dans le même domaine, nous aurons à poursuivre notre réflexion sur la gestion des déchets communaux pour tendre à atteindre l'objectif cantonal 2017 qui fixe un taux de recyclage des déchets urbains, toutes catégories confondues, de 50 %. Cette réflexion devrait intégrer dès cet automne la mise en œuvre d'un dispositif pour la collecte et le traitement des déchets de cuisine.

Au chapitre des grands projets communaux, nous traiterons de la mise sur rail effective du projet tant attendu de nouvelle halle de sports, de son emplacement, des infrastructures qui la composeront et de son financement, sans oublier la concrétisation et les choix que nous aurons à faire dans le projet de rénovation de l'Ancienne Préfecture.

Enfin, et je passe évidemment sur bien d'autres projets, notamment ceux liés au stationnement, à l'organisation du quartier du Faubourg, au développement du secteur Choiseul ou à la sécurité, pour m'attarder et conclure sur un domaine qui me tient particulièrement à cœur qui est un des volets de mon dicastère, je veux parler des ques-

tions sociales. Dans ce domaine-là, la Fondation communale de la petite enfance nous a tout de même rappelé que, malgré une amélioration notable des capacités d'accueil depuis l'ouverture de la crèche les Vers à soie en 2010, de nombreuses familles restent inscrites sur les listes d'attente. Cette réalité nous conduira certainement à devoir prévoir un élargissement de l'offre qui pourra passer par un soutien de la commune aux accueillantes familiales et par la réalisation de nouvelles structures d'accueil pour la petite enfance par notre Fondation communale.

Enfin, il y a la question des réfugiés. Dans ce domaine, Versoix et les bénévoles de Versoix s'engagent depuis le mois d'août 2015 avec succès et beaucoup de bonne volonté. Comme vous le savez, le flux migratoire ne semble pas sur le point de tarir, au contraire, et le canton de Genève, sollicité par la Confédération, compte sur ses communes pour trouver des réponses à cette problématique, qu'il convient de relever avec beaucoup d'humanité et de précaution. Nous savons que pour ces questions-là, les prérogatives des autorités communales sont particulièrement limitées, mais cela ne doit pas nous empêcher de prendre les décisions qui s'imposeront pour que la qualité de l'accueil des réfugiés à Versoix demeure digne et essentielle. Autant dire que nous avons du pain sur la planche, qu'il faudra qu'il y ait du monde sur le pont -n'est-ce pas M. Levrat ? - et que nous sachions décider d'un cap, tenir la barre et nous prémunir du mal de mer !

Encore une fois, merci à vous tous !

Applaudissements.

20h23 : arrivée de M. Chappatte.

Mme Enhas informe que chaque CM a reçu un pot de miel provenant de la première récolte effectuée par le STVE qui a installé des ruches sur le site d'Ecogia.

S'agissant de l'agenda, Mme Enhas signale les manifestations suivantes :

Fête des promotions :

- jeudi 30 juin : en journée espace d'animations pour les enfants suivi de la cérémonie de fin de scolarité, sur invitation. Dès 19h00, fête populaire à l'espace Lachenal.
- Vendredi 1^{er} juillet : cortège à 18h45, le départ est fixé à la Résidence Bon-Séjour. Dès 19h00, fête populaire avec musique, manèges et stands de restauration.

Fête nationale :

- dimanche 31 juillet : Guinguette tenue par la Société de Sauvage sur le quai de Versoix dès 18h00.
- lundi 1^{er} août : ouverture des stands dès 18h00, à 20h45 concert de la Musique municipale de Versoix, à 21h30 cortège des lampions, à 21h40 cérémonie officielle suivi du feu d'artifice et du bal populaire

Mme Enhas signale que les versoisiens auront le plaisir de suivre les performances nautiques de Romuald Hauser et de Lucien Cujean, sélectionnés pour les Jeux Olympiques de Rio. Elle leur adresse ses félicitations.

M. Lambert, Vice-Maire

M. Lambert signale que les horaires d'ouverture de la bibliothèque pendant l'été sont les suivants :

- Mardi de 15h00 à 18h00
- Mercredi de 10h00 à midi
- Jeudi de 15h00 à 19h00
- Vendredi de 15h00 à 18h00
- Samedi de 10h00 à midi.

Il est à relever la possibilité de télécharger gratuitement des livres numériques pour plus de 2000 œuvres mises à jour.

M. Lambert signale le vernissage et l'inauguration de l'exposition « Corps et âme, figuration et abstraction, 1952-2016 » de l'artiste Alain Ressayé, qui a une triple figure au sein de la commune : artiste, architecte et ancien Maire de la Ville de Versoix de 1995 à 2003.

M. Lambert signale que le concours « A la croisée des regards », organisé par l'association des Arthéliens, se termine à la fin du mois de juin. Les photos primées seront exposées au Boléro du 30 août au 11 septembre 2016 avec un vernissage et une remise de prix le 3 septembre 2016 de 11h00 à 13h00.

M. Lambert annonce que suite aux déboires de la mise à disposition de vélos en libre-service sur le canton, le CA a opté pour une collaboration avec l'association « Genève Roule ». Une opération test aura lieu sur le territoire communal du 23 août au 29 octobre 2016 avec la mise en place d'un container avec 10 vélos mécaniques et 10 vélos électriques, en prêt gratuit (sur présentation d'une pièce d'identité et d'une caution de Frs. 20.- ou Frs. 100.-), 7/7 de 8h00 à 19h00.

Dans le cadre de ce projet, une réflexion autour de l'insertion professionnelle aura lieu dans le courant de l'automne avec le Service social, en vue de placer l'an prochain des personnes de la commune en recherche d'emploi.

En parallèle à ce type de démarches, M. Lambert signale la mise en œuvre en 2017 du plan de stationnement en zone urbaine et pendulaire afin de permettre aux versoisiens, en plus du train et des transports publics, d'utiliser cette solution de mobilité douce. Au niveau du financement, il est à relever qu'il reste un solde suffisant sur la ligne budgétaire des transports pour ce projet qui nécessite un financement de la part de la Commune estimé à Frs. 25'000.-.

M. Malek-Asghar, Conseiller administratif

M. Malek-Asghar demande aux CM de faire bon accueil à la sortie des aînés prévue le 7 septembre 2016. Il rappelle l'utilité de la présence des CM lors de cet événement - tant avant les élections

qu'après les élections - qui rassemble près de 300 personnes, de manière à faire mentir les statistiques !

Par ailleurs, il signale l'inauguration officielle des nouveaux locaux des APM qui aura lieu le samedi 1^{er} octobre au matin. Cet événement sera suivi par l'inauguration des nouveaux locaux du Sauvetage. Une invitation sera envoyée aux communes voisines concernées par le Sauvetage sur le lac dans le cadre de la confraternité des sauveteurs du Lac Léman.

29

05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE

VALIDATION DE L'ORGANE DE CONTRÔLE POUR LA FONDATION BON-SÉJOUR

Mme Enhas rappelle qu'il y a lieu pour toutes les Fondations communales de désigner un organe de contrôle. Pour la Fondation Bon-Séjour, il s'agit de la société Fiducior SA.

Préavis des Commissions :

M. Chappatte indique que la Commission des finances, lors de sa séance du 23 juin 2016, a préavisé favorablement ce choix à l'unanimité des 8 membres présents.

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

RESOLUTION

« VALIDATION DE L'ORGANE DE CONTRÔLE DES COMPTES DE LA FONDATION BON-SEJOUR DE LA VILLE DE VERSOIX »

Conformément à l'article 31 du règlement du Conseil municipal de la Ville de Versoix du 17 janvier 2008 ;

Conformément à l'article 25 des statuts de la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix ;

Selon la volonté de l'entité dirigeante de ladite Fondation ;

Vu le préavis de la commission des Finances, dans sa séance du 23 juin 2016;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

ACCEPTE

A L'UNANIMITE (23 VOTANTS)

1. *De désigner en tant qu'organe de contrôle des comptes pour la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix, la société Fiducior S.A., domiciliée rue de Saint-Léger 19, 1204 Genève.*

**FONDACTIONS COMMUNALES COMPTES 2015 : BON-SÉJOUR,
PETITE ENFANCE, FIVEAC, VERSOIX-SAMUEL MAY****Bon-Séjour**

Mme Enhas présente les comptes 2015 de la Fondation Bon-Séjour et indique qu'ils ont été approuvés par le Conseil de Fondation le 26 avril 2016. Elle relève les évènements qui ont ponctué l'année 2015 :

- la Résidence a fêté ses 25 ans le 27 juin 2015 dans une ambiance chaleureuse.
- un important projet pilote cantonal a démarré en juin 2015 avec l'ouverture de 2 lits en UATR (Unité d'accueil temporaire de répit) qui sont à disposition des personnes pour une courte durée. Ce projet permet de répondre à une demande des personnes âgées pour des séjours de courte durée en EMS ainsi qu'à leur famille. Il est à noter un taux d'occupation tout-à-fait satisfaisant de 86,7 %.
- un début de partenariat en novembre 2015 avec l'HG pour la préparation des repas de midi et du soir pour les personnes logeant dans l'abri PC de Bon-Séjour.
- au niveau de la direction de Bon-Séjour, départ de Mme P. Ongaro, directrice adjointe, le 30 avril 2015. Elle a été remplacée par M. A. Droin dès le 1^{er} mai 2015.

S'agissant des comptes 2015 de la Résidence, il est à noter :

Comptes d'exploitation :

- produits en légère hausse, en raison des prix de pension facturés qui ont augmenté de Frs. 211.- à Frs. 213.-, après validation de l'Etat.
- prestations de la caisse maladie en légère baisse. Ces prestations sont liées au degré d'autonomie des personnes qui ne peut être déterminé à l'avance et sont en lien avec l'ouverture de deux lits en UATR (personnes plus autonome que les personnes en EMS).
- le total des produits se monte à Frs. 12'957'692.-.
- les charges salariales sont en légère baisse mais ont toutefois permis d'octroyer le versement d'une annuité supplémentaire à la moitié des collaborateurs.
- les autres charges d'exploitation sont en augmentation par rapport à 2014 et sont liées notamment à l'achat de matériel médical et de médicaments, aux frais de bureau et d'administration (équipement d'un nouveau logiciel qui permet aux équipes de travailler de manière beaucoup plus efficiente).
- augmentation des charges des pensionnaires non prises en charge par les caisses-maladie.
- déficit d'exploitation de Frs. 138'437.- partiellement compensé par des produits hors exploitation (ventes de produits du kiosque et de la cafétéria et repas préparés pour l'HG et le foyer Livada).
- le résultat 2015 boucle avec un léger déficit de Frs. 2'018.-.

Comptes d'exploitation de l'immeuble :

- on note très peu de variation avec des produits en très légère diminution (rétrocession d'impôt immobilier de l'exercice antérieur).
- les charges salariales sont en augmentation.
- les frais de bureau sont en nette diminution.
- on note un résultat net de Frs. 131'031.-.
- le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 se boucle avec un résultat positif de Frs. 275'915.-

Préavis des Commissions :

M. Angelo indique que la Commission social, jeunesse, lors de sa séance du 23 juin 2016, a approuvé les comptes 2015 à l'unanimité des 8 membres présents.

M. Chappatte indique que la Commission des finances, lors de sa séance du 23 juin 2016, a approuvé les comptes 2015 à l'unanimité des 8 membres présents.

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

DELIBERATION**« Approbation des comptes 2015 de la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix »**

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre i, de la loi sur l'administration des Communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de gestion du Conseil de la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix pour l'exercice 2015, ainsi que les comptes de cette institution pour le même exercice ;

Vu le rapport de contrôle des comptes 2015 établi par la Société Fiducior SA, daté du 20 avril 2016 ;

Vu le préavis de la Commission Social, Jeunesse, dans sa séance du 23 juin 2016;

Vu le préavis de la commission des Finances, dans sa séance du 23 juin 2016 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

ACCEPTE**A L'UNANIMITE (23 VOTANTS)**

1. *Les comptes 2015 de la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix, tels que présentés dans le rapport établi par la Société Fiducior SA, daté du 20 avril 2016.*

2. *De donner décharge au Conseil de la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix, de la gestion de ses comptes 2015, avec remerciements pour le dévouement qu'il apporte à ses fonctions.*

Petite-Enfance

Mme Enhas présente les comptes 2015 de la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance qui ont été adoptés par le Conseil de Fondation le 12 avril 2016.

S'agissant des charges d'exploitation, les frais de personnel liés notamment aux charges salariales sont importants par rapport à 2014. Ceci est dû aux mécanismes salariaux et aux absences pour maladie à charge de la Fondation pour les 30 premiers jours à 100 % et pour les 30 jours suivants à 20 %. L'engagement de personnel pour remplacer ces personnes est nécessaire en raison des exigences des taux d'encadrement dans la petite enfance. Les frais de formation sont en diminution car les formations sont régulièrement données à l'interne pour l'ensemble du personnel éducatif.

Les charges de fonctionnement sont en diminution par rapport aux comptes 2014. Les frais d'entretien et d'assurance du bâtiment Fleurimage sont pris en charge par la commune. Il est à noter la constitution d'une provision liée à une subvention trop perçue du BIE ainsi qu'une provision en vue des 20 ans de Fleurimage.

Les produits d'exploitation sont en augmentation suite aux prix de pension qui sont en augmentation. La subvention du BIE, qui n'avait pas été budgétée lors de la préparation du budget, se monte à Frs. 20'500.- elle figure dans les comptes.

Au final, les comptes 2015 bouclent avec un résultat positif de Frs. 89'993.27.

Préavis des Commissions :

M. Angelo indique que la Commission social, jeunesse, lors de sa séance du 23 juin 2016, a approuvé les comptes 2015 à l'unanimité des 8 membres présents.

M. Chappatte indique que la Commission des finances, lors de sa séance du 23 juin 2016, a approuvé les comptes 2015 à l'unanimité des 8 membres présents.

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

DELIBERATION

« Approbation des comptes 2015 de la Fondation Communale de Versoix pour la petite enfance »

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre i, de la loi sur l'administration des Communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de gestion du Conseil de la Fondation Communale de Versoix pour la petite enfance pour l'exercice 2015, ainsi que les comptes de cette institution pour le même exercice ;

Vu le rapport de contrôle des comptes 2015 établi par la Société Fiduciaire SCF Révision SA, daté du 22 mars 2016;

Vu l'approbation des comptes 2015 de la Fondation Communale de Versoix pour la petite enfance par son Conseil, en séance du 6 avril 2016.

Vu le préavis de la commission Social, Jeunesse, dans sa séance du 23 juin 2016;

Vu le préavis de la commission des Finances, dans sa séance du 23 juin 2016 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

**ACCEPTE
A L'UNANIMITE (23 VOTANTS)**

1. *Les comptes 2015 de la Fondation Communale de Versoix pour la petite enfance, tels que présentés dans le rapport établi par la Société Fiduciaire SCF Révision SA, daté du 22 mars 2016.*
2. *De donner décharge au Conseil de la Fondation Communale de Versoix pour la petite enfance, de la gestion de ses comptes 2015, avec remerciements pour le dévouement qu'il apporte à ses fonctions.*

FIVEAC

M. Malek-Asghar présente les comptes 2015 et rappelle en synthèse que la situation est saine avec des charges qui se montent à Frs. 6'765.- et des produits à Frs. 5'264.75. S'agissant du bilan, il se monte à Frs. 242'976.47.

Il rappelle que les deux bâtiments qui appartenait à la FIVEAC ont été successivement transféré à la Fondation communale Samuel May, ce qui permet à la FIVEAC de se consacrer à sa mission. L'activité importante pour la Fondation en 2015 a été la mise en place du marché en collaboration avec le service de la promotion économique représenté par Mme S. Dubois. D'autres projets dans le domaine du tourisme sont en cours et reçoivent un écho favorable de la FIVEAC. Le CA remercie les CM de prendre acte que la FIVEAC est active sur des sujets importants concernant le développement de la commune et de la région. Il saisit l'occasion pour remercier chaleureusement tant son Président que tous ses membres.

Préavis des Commissions :

M. Chappatte indique que la Commission des finances, lors de sa séance du 23 juin 2016, a approuvé les comptes 2015 à l'unanimité des 8 membres présents.

Discussion :

M. Chappatte revient sur les propos du CA et rappelle que le marché de Versoix a nécessité un énorme travail de fond avec les services communaux. Il souhaite également citer la Police municipale qui a effectué un grand travail de préparation, de documentation et de

renseignements auprès de la Ville de Genève qui a une très grande expérience des marchés. M. Chappatte compte sur toutes et tous pour venir passer un bon moment à Versoix et faire vivre ce marché dont les commerçants relèvent l'ambiance formidable.

M. Malek-Asghar se joint aux propos de M. Chappatte et tient à souligner que les magnifiques produits présentés se vendent à des prix tout-à-fait compétitifs, voire légèrement meilleurs que les commerces adjacents. Il relève que les producteurs présents ont fait des efforts conséquents à ce sujet.

DELIBERATION

« APPROBATION DES COMPTES 2015 DE LA FONDATION COMMUNALE POUR L'INSTALLATION A VERSOIX D'ENTREPRISES, D'ARTISANAT ET DE COMMERCES (FIVEAC) »

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de contrôle des comptes 2015 établi par la Société Audit Prestige SA, à Satigny, daté du 30 mai 2016 ;

Vu l'approbation des comptes 2015 de la Fondation Communale pour l'Installation à Versoix d'Entreprises, d'Artisanat et de Commerces (FIVEAC) par son Conseil le 6 juin 2016 ;

Vu le préavis de la commission des Finances, dans sa séance du 23 juin 2016 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

ACCEPTE A L'UNANIMITE (23 VOTANTS)

- 1. Les comptes 2015 de la Fondation Communale pour l'Installation à Versoix d'Entreprises, d'Artisanat et de Commerces (FIVEAC), tels que relevés dans le rapport établi par la Société Audit Prestige SA, à Satigny, daté du 30 mai 2016.*
- 2. De donner décharge au Conseil de la Fondation Communale pour l'Installation à Versoix d'Entreprises, d'Artisanat et de Commerces (FIVEAC), de la gestion de ses comptes 2015, avec remerciements pour le dévouement qu'il apporte à ses fonctions.*

Fondation communale Versoix-Samuel May

M. Malek-Asghar présente les comptes 2015 de cette Fondation et relève que les produits du compte P&P se montent à Frs. 4'339'334.12 et que les charges se montent à Frs. 2'566'971.45, ce qui laisse une bonne marge opérationnelle à cette Fondation. Il parle ici sous le contrôle de son président, M. Daniel Ricci qu'il remercie ainsi que les

membres du Conseil de Fondation qui ne ménagent pas leurs efforts dans la gestion d'un nombre d'immeubles important pour le compte de la communauté versoisienne. Il relève avec satisfaction une situation globalement saine avec un excédent de produits significatif. Au niveau du bilan, il rappelle que la commune cautionne régulièrement des emprunts effectués par la Fondation pour lesquels le CM vote des autorisations d'acquisition. Le bilan s'élève à environ Frs. 63'000'000.-, ce qui est un montant extrêmement important. Cette Fondation est également tributaire de l'évolution des taux et du maintien de loyers raisonnables.

Il faut toutefois savoir que la Fondation emprunte actuellement à un taux très bon marché. Il est relevé la grande sensibilité au niveau des taux d'intérêt au cas où la situation devait évoluer. Par conséquent il convient de rester prudent et d'investir à bon escient.

Le CA remercie le Conseil de Fondation pour sa gestion et prie ainsi les CM d'accepter les comptes 2015.

Préavis des Commissions :

M. Chappatte indique que la Commission des finances, lors de sa séance du 23 juin 2016, a approuvé les comptes 2015 à l'unanimité des 8 membres présents.

Discussion :

M. Ricci confirme une très bonne situation en raison de la faiblesse des taux.

DELIBERATION

**« Approbation des comptes 2015
de la Fondation Communale de Versoix-Samuel May »**

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre i, de la loi sur l'administration des Communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de gestion des comptes 2015 établi par l'organe de révision, soit la Société Fiduciaire et d'Etudes Fiscales, daté du 8 juin 2016 ;

Vu l'approbation des comptes 2015 de la Fondation Communale de Versoix-Samuel May par son Conseil, en séance du 8 juin 2016 ;

Vu le préavis de la commission des Finances, dans sa séance du 23 juin 2016 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

**ACCEPTE
A L'UNANIMITE (23 VOTANTS)**

1. *Les comptes 2015 de la Fondation Communale de Versoix-Samuel May, tels que présentés dans le rapport de la Société Fiduciaire et d'Etudes Fiscales daté du 8 juin 2016.*

2. *De donner décharge au Conseil de la Fondation Communale de Versoix-Samuel May, de la gestion de ses comptes 2015, avec remerciements pour le dévouement qu'il apporte à ses fonctions.*

31

05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE

FONDATION BON-SÉJOUR : VALIDATION D'UN TRANSFERT DE PATRIMOINE

Mme Enhas indique qu'il s'agit de la dernière étape pour pouvoir mener à bien l'exploitation de l'EMS Bon-Séjour par l'Association Bon-Séjour. Il est à noter que la Fondation Bon-Séjour est la dernière du canton à gérer un EMS en étant organisée selon une structure unique, c'est-à-dire en étant à la fois propriétaire et exploitante de l'EMS. Dans un souci de clarification, les services de l'Etat ont demandé à la Fondation de procéder à la séparation juridique des deux entités. Le Conseil de Fondation a alors décidé de créer deux structures juridiques distinctes. La Fondation Bon-Séjour sera ainsi en charge de la gestion du patrimoine immobilier communal et il sera confié l'exploitation de l'EMS à une nouvelle structure. Ces démarches ont débuté en 2012 et ont nécessité la modification et l'approbation des statuts de la Fondation. Mme Enhas rappelle l'historique de ces démarches jusqu'à l'arrêté du 7 avril 2016. Toutes ces démarches permettent ainsi au CA de venir devant le CM afin de lui proposer d'accepter, selon un contrat établi, le transfert de patrimoine de la Fondation à l'Association pour l'ensemble des actifs et passifs exclusivement liés à l'exploitation de l'EMS.

D'un point de vue fiscal, la Fondation a obtenu de l'administration fiscale la poursuite de l'exonération fiscale de la Fondation, l'exonération fiscale de l'Association et la neutralité fiscale de ce transfert de patrimoine. Il est encore à noter que le contrat de transfert a été rédigé par des avocats externes à la Fondation et il a été approuvé par le Conseil de Fondation ainsi que par l'Assemblée générale de l'Association. Le Registre du commerce a donné un préavis favorable. L'approbation du CM, si tel est le cas ce soir, permettra sa validation formelle au Registre du commerce et le transfert déploiera ses effets au jour de l'inscription au RC.

Les CM ont reçu tous les documents y relatifs et peuvent s'y référer.

Il est à noter que le patrimoine concerné est défini à l'article 3, que certaines annexes ont été anonymisées conformément à la protection des données et qu'une information obligatoire aux collaborateurs a été faite le 21 avril 2016. Les droits et obligations de chaque contrat ayant été obligatoirement et automatiquement repris.

Mme Enhas tiens à adresser ses remerciements au secrétariat de Bon-Séjour ainsi qu'aux membres de la direction de la Résidence Bon-Séjour, aux membres du Conseil de Fondation, et plus particulièrement à son Président, M. Serge Pellaton, ainsi qu'à sa Vice-Présidente, Mme Christine Ricci, pour leur investissement et leur implication et le travail considérable consacré depuis 2012 à la concrétisation de cette nouvelle organisation qui permettra de poursuivre la mission de l'EMS Bon-Séjour qui est de toujours assurer aux résidents des prestations de qualité dans un cadre de vie chaleureux.

Cette dernière étape est ainsi soumise au CM pour approbation et Mme Enhas remercie les commissaires de lui faire bon accueil.

Le Président remercie Mme Enhas pour la clarté de ses explications.

Préavis des Commissions :

M. Angelo indique que la Commission social, jeunesse, lors de sa séance du 23 juin 2016, a approuvé ce transfert par 7 oui et une abstention.

M. Chappatte indique que la Commission des finances, lors de sa séance du 23 juin 2016, a approuvé ce transfert par 7 oui et une abstention. Il relève avec satisfaction la présence lors de cette séance d'une délégation importante de l'EMS Bon-Séjour qui a procédé à la présentation très complète des modalités de ce transfert.

Discussion :

M. Leiser indique que les abstentions lors des votes de ces deux commissions venaient du parti PLR qui n'était cependant pas contre ce transfert de patrimoine. Le parti PLR tient à exprimer sa satisfaction dans ce dossier qui permet à l'EMS d'avancer dans la mise en œuvre de cette nouvelle structure. Il relève que le travail effectué permet à cet imbroglio politico-juridico-comptable et financier d'aboutir. Il salue toutes les personnes qui ont œuvré dans ce sens. Le PLR se réjouit de voir le premier exercice et son résultat comptable une fois que le transfert aura été effectif. Il ne faut cependant pas oublier la Fondation communale de Versoix-Samuel May qui a pour vocation principale de gérer les biens immobiliers et les terrains en possession de la commune. Il considère qu'il sera peut-être nécessaire d'engager un processus en vue, à terme, de procéder à un transfert de l'enveloppe et du terrain dans la Fondation Samuel May. Le PLR estime qu'il est nécessaire de prendre le temps d'observer ce nouveau fonctionnement et de séparer les comptes de manière très claire afin le moment venu de prendre une décision. Le parti PRL annonce ce soir son soutien à cette proposition.

Le Président signale que le vote se déroule à la majorité qualifiée et que son vote sera pris en compte.

DELIBERATION

« TRANSFERT DE PATRIMOINE BON-SEJOUR »

Vu la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix qui a pour but l'exploitation, ou la mise à disposition d'établissements médico-sociaux ou toutes autres structures avec encadrement médico-social, permettant d'accueillir, de loger et de soigner, à titre permanent ou temporaire, des personnes âgées et handicapées et la constitution de tels établissements ;

Vu les statuts de la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix (PA 656.01), qui sont entrés en vigueur le 6 septembre 2014 ;

Vu la volonté de la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix de déléguer l'exploitation courante de l'établissement à une Association sans but lucratif qui a spécialement été créée ;

Vu l'article 2 des statuts de la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix (PA 656.01) qui autorise la délégation de l'exploitation courante des établissements à des Associations sans but lucratif :

Vu l'Association EMS Bon-Séjour qui a été constituée selon l'échéancier ci-dessous :

- *17 septembre 2013, approbation du projet de statut de l'Association par le Conseil de Fondation de la Fondation Bon-Séjour,*
- *23 juin 2015, assemblée constitutive de l'Association,*
- *30 novembre 2015, requête d'inscription de l'Association au Registre du Commerce,*
- *16 décembre 2015, publication dans la Feuille d'Avis Officielle confirmant l'inscription de l'Association au Registre du Commerce,*
- *10 février 2016, autorisation accordée par l'Etat de transférer l'exploitation de la résidence Bon-Séjour de la Fondation à l'Association,*
- *7 avril 2016, arrêté du Conseil d'Etat autorisant l'Association EMS Bon-Séjour à exploiter un établissement médico-social accueillant des personnes âgées ;*

Vu la nécessité de transférer le patrimoine d'exploitation de la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix à l'Association EMS Bon-Séjour ;

Vu l'article 14 des règlements et statuts de la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix (PA 656.01) qui stipulent qu'il est nécessaire d'avoir l'approbation du Conseil municipal pour effectuer ce transfert de patrimoine ;

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre t, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le préavis de la Commission Social, Jeunesse, dans sa séance du 23 juin 2016;

Vu le préavis de la commission des Finances, dans sa séance du 23 juin 2016 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

**ACCEPTÉ
A L'UNANIMITE (24 VOTANTS)**

1. *Que la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix transfère son patrimoine d'exploitation à l'Association EMS Bon-Séjour, selon les critères fixés dans le contrat de transfert de patrimoine joint à la présente ainsi que ses annexes (1 à 9), version définitive signée le 15 juin 2016.*
2. *De charger le Conseil de la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix de déposer la requête en inscription du contrat cité au point 1 ci-dessus auprès du Registre du Commerce de l'Etat de Genève.*

32

05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE

**VERSOIX CENTRE-VILLE : FRs. 488'000.- CRÉDIT
COMPLÉMENTAIRE POUR LE BOLÉRO SON PARKING ET SES
ABORDS**

M. Malek-Asghar présente et commente le message relatif au crédit complémentaire concernant l'aménagement du Boléro, de son parking et de ses abords. Il en détaille les différents points (simplification de l'utilisation des portes du parking en sous-sol, mise en place de caméras de surveillance, aboutissement de la signalétique, etc.) et propose au CM de se prononcer en faveur de ce crédit.

Préavis des Commissions :

M. Richard indique que la Commission BG a examiné en détail ces 26 propositions et a approuvé ce crédit par 7 oui et un non lors de sa séance du 20 juin 2016.

M. Chappatte indique que la Commission des finances, lors de sa séance du 23 juin 2016, a approuvé ce crédit par 8 oui et une abstention.

Discussion :

M. Ricci annonce le soutien de cette demande par le PDC car elle répond à des besoins liés à la sécurité et au confort des citoyens et va dans le sens de sa résolution en faveur des personnes à mobilité réduite.

DELIBERATION**« CREDIT COMPLEMENTAIRE DE FRs. 488'000.- DESTINE A FINANCER DES
ELEMENTS COMPLEMENTAIRES POUR LE BOLERO, SON PARKING ET SES
ABORDS »**

Conformément aux articles 30, lettres e et m, et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le crédit de Frs. 13'730'000.- voté par le Conseil municipal de la Ville de Versoix, en séance du 21 mai 2012, destiné à construire un bâtiment voué en partie à des activités culturelles, sur le périmètre de Versoix Centre-Ville ;

Vu le crédit complémentaire voté par le Conseil municipal de la Ville de Versoix le 16 septembre 2013, pour un montant de Frs. 3'577'800.-, destiné à la construction d'un étage supplémentaire pour cet immeuble ;

Vu le bâtiment précité qui est maintenant construit et qu'il est nécessaire d'y effectuer des travaux de finition non inclus dans le crédit initial ;

Vu le message joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif, en sa séance du 15 juin 2016, message qui décrit dans les détails les finitions qui seront réalisées pour le bâtiment du Boléro au moyen de ce crédit ;

Vu le préavis de la commission des Bâtiments et de la Gérance, dans sa séance du 20 juin 2016 ;

Vu le préavis de la commission des Finances, dans sa séance du 23 juin 2016 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

**ACCEPTÉ
A L'UNANIMITE (23 VOTANTS)**

1. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit complémentaire de Frs. 488'000.- destiné à financer des éléments complémentaires pour le Boléro, son parking et ses abords, tel que relevé dans le message joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif, en séance du 15 juin 2016.*
2. *D'autoriser le Conseil administratif à émettre auprès des établissements de son choix des ordres de paiements, à concurrence de Frs. 488'000.-, afin de permettre l'exécution des travaux cités au point 1 ci-dessus.*
3. *De comptabiliser la dépense mentionnée aux points 1 et 2 ci-dessus, selon les modalités fixées dans le crédit initial voté le 21 mai 2012.*
4. *D'amortir cette dépense de Frs. 488'000.- selon les modalités définies par le crédit d'engagement initial voté le 21 mai 2012.*

33

05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE

GÉRANCE : FRs. 713'650.- CRÉDIT POUR LES TRAVAUX DE GÉRANCE 2016

M. Malek-Asghar rappelle que la tradition veut que le crédit pour les travaux de gérance qui sont effectués tout au long de l'année soit voté avant l'été. Ces crédits sont regroupés et passés devant le CM dans un souci de transparence, ce qui permet le cas échéant d'en discuter et d'éviter des dépassements au niveau des lignes du budget de fonctionnement. M. Malek-Asghar explique en détail chaque point mentionné dans le message et signale que le montant du crédit demandé est de Frs. 710'000.- auquel il convient d'ajouter le 0.5% de participation au fonds de décoration communal de CHF 3'550.50, soit un total de Frs. 713'650.50 TTC, arrondi à Frs. 713'650.-.

Il indique avoir pris bonne note des remarques de la Commission des finances concernant certains montants tels que ceux liés notamment au matériel de projection et entend terminer l'ensemble du chantier relatif à ce crédit in boni.

Préavis des Commissions :

M. Richard indique que la Commission des bâtiments a confirmé, lors de sa séance du 20 juin 2016, à l'unanimité de ses 8 membres présents, son accord pour ce crédit.

M. Chappatte indique que la Commission des finances, lors de sa séance du 23 juin 2016, a approuvé ce crédit à l'unanimité.

Discussion :

M. Schenker constate que la centrale téléphonique du Boléro doit être changée et s'en inquiète.

M. Malek-Asghar indique qu'il s'agit d'adapter la centrale téléphonique mais qu'il ne s'agit pas de changer purement et simplement celle existante. Il demandera au service concerné de donner à M. Schenker des renseignements plus précis.

DELIBERATION

« CREDIT DE FRs. 713'650.- POUR LES TRAVAUX DE GERANCE 2016 »

Conformément aux articles 30, lettres e et m, et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu la nécessité de procéder aux travaux d'entretien de plusieurs biens faisant partie du patrimoine administratif et du patrimoine financier de la Ville de Versoix ;

Vu le message joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif en séance du 15 juin 2016, qui décrit dans les détails les travaux ainsi que les coûts planifiés ;

Vu le préavis de la commission des Bâtiments et de la Gérance, dans sa séance du 20 juin 2016 ;

Vu le préavis de la commission des Finances, dans sa séance du 23 juin 2016 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

ACCEPTE

A L'UNANIMITE (23 VOTANTS)

1. *D'autoriser le Conseil administratif à procéder aux travaux de gérance 2016, selon le descriptif joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif en séance du 15 juin 2016.*
2. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Frs. 713'650.- destiné à financer les travaux cités au point 1 ci-dessus.*
3. *D'autoriser le Conseil administratif à émettre auprès des établissements de son choix des ordres de paiements, à concurrence de Frs. 713'650.- pour mener à bien les travaux cités au point 1 ci-dessus.*
4. *De comptabiliser la dépense nette de Frs. 713'650.- prévue pour les travaux cités au point 1 ci-dessus, dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Versoix dans le patrimoine administratif.*

5. D'amortir la dépense totale nette prévue dans le patrimoine administratif, soit Frs. 713'650.-, dès 2017, selon les modalités mentionnées dans le tableau ci-dessous.

	<i>Imputation dépenses</i>	<i>Imputation amortissements</i>	<i>Durée amortissements</i>	<i>Frs.</i>
Mairie	08.100.506	08.100.331	10	122'500.00
Mairie	08.100.503	08.100.331	10	22'000.00
Voirie	08.200.506	08.200.331	10	13'500.00
Salle communale	08.300.506	08.300.331	10	24'000.00
Charron	08.500.506	08.500.331	8	25'000.00
Boléro	08.600.506	08.600.331	10	29'000.00
Lachenal	21.100.506	21.100.331	10	17'000.00
Montfleury I	21.200.506	21.200.331	10	3'500.00
Montfleury II	21.250.506	21.250.331	10	58'500.00
Montfleury II	21.250.503	21.250.331	10	10'000.00
Bon-Séjour	21.300.506	21.300.331	10	8'000.00
Ami-Argand	21.500.506	21.500.331	10	40'000.00
Caves de Bon-Séjour	30.300.506	30.300.331	10	29'500.00
CSV	34.100.503	34.100.331	20	98'000.00
Vers- à-Soie	54.200.503	54.200.331	20	171'150.00
Cuisines scolaires	54.700.506	54.700.331	8	42'000.00

TOTAL : 713'650.00

34

05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE

STVE : FRs. 723'600.- CRÉDIT RÉAMÉNAGEMENT CHEMIN AMI-ARGAND (ÉTAPE 1) ET CRÉATION D'UN AGORESPACE

Mme Enhas présente ce message et rappelle que ce crédit concerne la première étape des travaux qui s'inscrivent dans le projet général de réaménagement de ce secteur, projet qui date de 2013 déjà. Il est à relever que le projet d'Agorespace prévoit d'associer les ados du quartier pour sa construction, ce qui renforcera le processus d'appropriation auprès des jeunes et devrait éviter le vandalisme, comme c'est le cas dans le quartier de la Pelotière. Ce crédit représente un montant de Frs. 723'600.- TTC.

Préavis des Commissions :

M. Rothlisberger indique que la Commission TVEDD lors de sa séance du 14 juin a confirmé à l'unanimité son accord pour ce crédit.

M. Chappatte indique que la Commission des finances, lors de sa séance du 23 juin 2016, a approuvé ce crédit à l'unanimité.

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

DELIBERATION**« CREDIT DE FRs. 723'600.- DESTINE AU REAMENAGEMENT DU CHEMIN AMI-ARGAND (ETAPE 1) ET CREATION D'UN AGORESPACE »**

Conformément aux articles 30, alinéa 1, lettres e et m, et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le crédit de Frs. 66'000.- voté par le Conseil municipal de la Ville de Versoix, en séance du 14 novembre 2011, destiné à étudier l'opportunité de réaménager la partie inférieure du chemin Ami-Argand, ainsi que le préau de l'école ;

Vu cette étude du projet général de réaménagement du chemin Ami-Argand, validée par la commission de l'Urbanisme et des Transports en séance du 22 avril 2013 ;

Vu la volonté de procéder aux travaux d'aménagement du chemin Ami-Argand, étape 1, et d'installer un Agorespace ;

Vu le message joint à la présente, qui décrit dans les détails les travaux qui seront effectués au moyen de ce crédit, version définitive validée par le Conseil administratif en séance du 15 juin 2016 ;

Vu le préavis de la commission des Travaux, de la Voirie, de l'Environnement et du Développement Durable, dans sa séance du 14 juin 2016 ;

Vu le préavis de la commission des Finances, dans sa séance du 23 juin 2016 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

ACCEPTE**A L'UNANIMITE (23 VOTANTS)**

- 1. De procéder aux travaux de réaménagement du chemin Ami-Argand (étape 1) et d'y installer un Agorespace, selon le descriptif joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif en séance du 15 juin 2016.*
- 2. D'ouvrir un crédit de Frs. 723'600.- au Conseil administratif destiné à financer les travaux planifiés au point 1 ci-dessus.*

3. *D'autoriser le Conseil administratif à émettre auprès des établissements de son choix des ordres de paiement à concurrence de Frs. 723'600.- afin de couvrir les dépenses liées aux travaux cités au point 1 ci-dessus.*
4. *De comptabiliser les dépenses liées à ce projet dans le compte des investissements, puis de les porter à l'actif du bilan de la Ville de Versoix dans le patrimoine administratif.*
5. *D'amortir les dépenses relatives à ce projet au moyen de 30 annuités, qui figureront au budget de fonctionnement, sous la rubrique No 62.331, de 2017 à 2046.*

35 05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE
**STVE : FRs. 874'350.- CRÉDIT RÉNOVATION DU MAIL VOLTAIRE
(ÉTAPE II)**

Mme Enhas présente ce message et rappelle qu'il s'agit de la deuxième étape concernant cette importante artère utilisée par de nombreux piétons et qui permet de cheminer de Pont-Céard au Petit-Montfleury et vice-versa. S'agissant du plan financier, le total de ce crédit se monte à Frs. 874'350.- TTC.

Préavis des Commissions :

M. Rothlisberger indique que la Commission TVEDD a confirmé à l'unanimité son accord pour ce crédit.

M. Chappatte indique qu'à l'issue de discussions qui ont porté sur la question de la priorisation de ces travaux, la Commission des finances, lors de sa séance du 23 juin 2016, a approuvé ce crédit par 7 oui et une abstention.

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

DELIBERATION

« CREDIT DE FRs. 874'350.- DESTINE A LA RENOVATION DU MAIL VOLTAIRE, ETAPE 2 »

Conformément aux articles 30, alinéa 1, lettres e et m, et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le crédit voté par le Conseil municipal de la Ville de Versoix le 18 novembre 2013, destiné à la rénovation du Mail Voltaire, 1^{ère} étape ;

Vu la nécessité de procéder à la rénovation du Mail Voltaire, étape 2, selon le descriptif joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif en séance du 8 juin 2016 ;

Vu le préavis de la commission des Travaux, de la Voirie, de l'Environnement et du Développement Durable, dans sa séance du 14 juin 2016 ;

Vu le préavis de la commission des Finances, dans sa séance du 23 juin 2016 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

**ACCEPTE
A L'UNANIMITE (23 VOTANTS)**

1. *De procéder à la réfection du Mail Voltaire, étape 2, selon le descriptif joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif en séance du 8 juin 2016.*
2. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Frs. 874'350.- destiné à financer les travaux cités au point 1 ci-dessus.*
3. *D'autoriser le Conseil administratif à émettre auprès des établissements de son choix des ordres de paiement à concurrence de Frs. 874'350.- pour réaliser les travaux cités au point 1 ci-dessus.*
4. *De comptabiliser les dépenses liées à ces travaux de Frs. 874'350.- dans le compte des investissements puis de les porter à l'actif du bilan de la Commune de Versoix dans le patrimoine administratif.*
5. *D'amortir la dépense nette prévue de Frs. 874'350.- au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique No 62.331. de 2017 à 2036.*

36 *05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE*
ANNULATION D'UN CAUTIONNEMENT EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION DU CLUB NAUTIQUE DE VERSOIX (CNV), ANNULATION D'UN DROIT DE SUPERFICIE, CRÉDIT DE FRs. 594'100.- DESTINÉ À L'ACHAT DU BÂTIMENT DU BELVÉDÈRE À CHOISEUL

M. Malek-Asghar saisit l'occasion de saluer une belle délégation du Club Nautique parmi le public avec notamment son Président et quelques-uns de ses membres éminents. Il rappelle que le Club Nautique avait approché le CA afin de lui faire part de ses soucis concernant l'avenir des bâtiments du CNV et l'évolution de ce club qui anime depuis 53 ans la vie nautique versoisienne avec de très bons résultats.

M. Malek-Asghar rappelle les tenants et les aboutissants du message qui comprend notamment les points suivants :

- la construction du Belvédère et son financement ;
- le projet de rénovation du bâtiment dit de la Rotonde ;
- le rachat par la Commune du bâtiment du Belvédère ;
- un cautionnement de la Commune de Frs. 450'000.- en faveur du CNV en vue de rénover le bâtiment de la Rotonde.

Il est à relever qu'une fois le bâtiment du Belvédère racheté par la Commune, une convention de mise à disposition sera validée entre la Mairie et le CNV.

Ainsi, pour toutes les raisons expliquées dans le message, le CA propose au CM de se prononcer favorablement sur ce crédit.

Préavis des Commissions :

M. Kummer indique que la Commission de l'urbanisme ne s'est pas prononcée sur le fonds du sujet mais sur le fait qu'il était nécessaire d'annuler la servitude établie à l'époque en faveur du CNV, ce que la Commission a confirmé à l'unanimité lors de sa séance du 15 juin 2016.

M. Leiser indique que la Commission des sports et des manifestations s'est penchée largement sur tous les sujets abordés. La Commission s'est interrogée sur la pertinence d'associer la Commission social, jeunesse à ce dossier. En effet, le CNV gère en été de nombreux enfants et adolescents de la commune. Il s'agit là d'une activité qui pourrait concerner des associations comme le Rado. Ce club fait beaucoup pour la commune, s'investit et recherche des financements par lui-même. Sur ce plan le vote de la commission était unanime moins un refus. Le débat a été porté plus loin et la commission a relevé pour la commune la possibilité d'être propriétaire tant du Belvédère que de la parcelle concernée. Il relève l'importance d'être propriétaire d'un bout à l'autre du secteur afin de pouvoir dans le futur former des projets de rénovation des abords de Port-Choiseul.

M. Chappatte indique que la Commission des finances, lors de sa séance du 23 juin 2016, a approuvé ce point à l'unanimité des 8 membres présents.

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

Le vote se déroule à la majorité qualifiée.

DELIBERATION

- 1. Annulation de la délibération du 30 janvier 2012 concernant le cautionnement d'un emprunt en faveur du Club Nautique de Versoix à concurrence de Frs. 450'000.-.**
- 2. Annulation de la délibération du 26 mars 2012 relative à la constitution d'un droit de superficie et de servitude sur la parcelle No 4542 de la Commune de Versoix, sise au lieu-dit « Port-Choiseul ».**
- 3. Ouverture d'un crédit de Frs. 594'100.- destiné à payer au CNV la valeur des travaux de construction du bâtiment dit du Belvédère sis sur la parcelle No 4542 dont la Commune est propriétaire.**

Vu la délibération votée par le Conseil municipal le 30 janvier 2012, concernant le cautionnement d'un emprunt à concurrence de Frs. 450'000.- en faveur de l'Association du Club Nautique de Versoix (CNV) ;

Vu l'utilisation de l'emprunt précité par l'Association du Club Nautique de Versoix pour construire le bâtiment dit du Belvédère, sur la parcelle N° 4542, dont la Commune est propriétaire ;

Vu la délibération votée par le Conseil municipal le 26 mars 2012 autorisant la constitution d'un droit de superficie et de servitude sur la parcelle No 4542 de la Commune de Versoix, sise au lieu-dit « Port-Choiseul » ;

Vu que l'Association du Club Nautique de Versoix a construit, à ses frais, le bâtiment dit du Belvédère sur la parcelle N° 4542, dont la Commune est propriétaire ;

Vu que la valeur des travaux de construction du Belvédère, qui a été honorée par le Club Nautique de Versoix (CNV), s'élève à Frs. 591'077.15, et qu'elle a été contrôlée par le Service de la Gérance de la Mairie, tel que relevé dans le message joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif en séance du 8 juin 2016 ;

Vu que les Autorités de la Ville de Versoix entendent racheter ce bâtiment dit du Belvédère, construit par l'Association du Club Nautique de Versoix (CNV), sur la parcelle No 4542 dont la Commune est propriétaire, pour un montant de Frs. 591'077.15 ;

Vu que le 7 avril 2016, l'assemblée générale de l'Association du Club Nautique de Versoix (CNV), s'est prononcée en faveur du rachat du bâtiment du Belvédère par la Commune ;

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre g, et l'article 50 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le préavis de la commission des Sports et Manifestations dans sa séance du 9 juin 2016 ;

Vu le préavis de la commission de l'Urbanisme et des Transports, dans sa séance du 15 juin 2016 ;

Vu le préavis de la commission des Finances, dans sa séance du 23 juin 2016 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

**ACCEPTE
A L'UNANIMITE (24 VOTANTS)**

- 1. De demander au Conseil administratif d'entreprendre les démarches nécessaires en vue du remboursement par l'Association du Club Nautique de Versoix (CNV) de l'emprunt qu'elle a contracté pour la construction du bâtiment du Belvédère afin de rendre caduc le cautionnement de Frs. 450'000.- voté par le Conseil municipal le 30 janvier 2012.*
- 2. D'annuler la délibération votée par le Conseil municipal de la Ville de Versoix le 26 mars 2012, relative à la constitution d'un droit de superficie*

et de servitude sur la parcelle N° 4542 de la Commune de Versoix, sise au lieu-dit « Port-Choiseul ».

3. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Frs. 594'100.- destiné à payer la valeur des travaux de construction du bâtiment dit du Belvédère construit et financé par l'Association du Club Nautique de Versoix (CNV) sur la parcelle No 4542, dont la Commune est propriétaire.*
4. *D'autoriser le Conseil administratif à verser la somme de Frs. 591'077.15 à l'Association du Club Nautique de Versoix (CNV), de manière à payer la valeur des travaux de construction du bâtiment dit du Belvédère qui a été construit sur la parcelle No 4542, dont la Commune est propriétaire.*
5. *De comptabiliser cette dépense nette de Frs. 594'100.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Versoix, dans le patrimoine administratif.*
6. *D'amortir la dépense nette prévue de Frs. 594'100.- au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de la Ville de Versoix, sous la rubrique 34.331, amortissement du patrimoine administratif, de 2017 à 2046.*

37 05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE
**CAUTIONNEMENT D'UN EMPRUNT EN FAVEUR DE
L'ASSOCIATION DU CLUB NAUTIQUE DE VERSOIX (CNV) À
CONCURRENCE DE FRs. 450'000.-**

Préavis des Commissions :

Le préavis des Commissions a été annoncé lors du point précédent.

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

Le vote se déroule à la majorité qualifiée.

DELIBERATION

« Cautionnement d'un emprunt en faveur du Club Nautique de Versoix (CNV) à concurrence de Frs. 450'000.- »

Vu le Club Nautique de Versoix (CNV), Association sportive versoisienne qui contribue intensément à la formation des jeunes de la Commune et de la Région ;

Vu le projet de rénovation que désire entreprendre le Club Nautique de Versoix (CNV) du bâtiment dit La Rotonde construit sur la parcelle 6635, propriété de l'Etat de Genève et pour laquelle le CNV est au bénéfice d'un droit de superficie ;

Vu que l'Association du Club Nautique de Versoix (CNV) va devoir recourir à l'emprunt à concurrence de Frs. 450'000.-, pour pouvoir procéder à la rénovation du bâtiment de la Rotonde ;

Vu le soutien des Autorités communales à ce projet de rénovation du bâtiment dit La Rotonde ;

Vu que les Autorités communales, entendent cautionner solidairement l'emprunt qui sera fait par l'Association du Club Nautique de Versoix (CNV), à concurrence de Frs. 450'000.-, pour mener à bien ce projet ;

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre g, et l'article 50 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le préavis de la commission des Finances, dans sa séance du 23 juin 2016 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

**ACCEPTE
A L'UNANIMITE (24 VOTANTS)**

1. *De cautionner solidairement un emprunt d'un montant maximum de Frs. 450'000.- que contractera l'Association du Club Nautique de Versoix (CNV), auprès d'un établissement bancaire de son choix, sur une durée maximale de 30 ans. A relever que cet emprunt sera destiné à payer les frais de rénovation du bâtiment dit La Rotonde, sis à Choiseul, sur la parcelle 6635, propriété de l'Etat et pour laquelle le CNV est au bénéfice d'un droit de superficie.*
2. *De mentionner le cautionnement cité au point 1 ci-dessus au pied du bilan de la Commune de Versoix.*
3. *De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour la signature des actes nécessaires aux points 1 et 2 ci-dessus.*

M. Malek-Asghar remercie chaleureusement les CM de leur vote favorable et se réjouit de la solution intelligente qui a pu être trouvée. Il remercie également ceux qui ont été les ambassadeurs de cette solution qui a fait l'objet de discussions assez animées et qui a abouti à un dénouement cohérent, intéressant et avec une certaine créativité et de bon augure pour l'avenir du développement de Versoix en bonne collaboration avec la société civile. Il remercie chaleureusement les membres du Club nautique ainsi que les membres du CM qui ont œuvré à cette excellente solution.

38 05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE
STATUT DU PERSONNEL : ADAPTATION

M. Malek-Asghar rappelle que la Ville de Versoix a engagé un Directeur de l'administration et des ressources humaines qui va entrer en fonction dès le 2 août 2016. Il est prévu de lui déléguer la gestion du personnel ce qui implique la nécessité de modifier les statuts du personnel de la Ville de Versoix. Cette délégation a ainsi été insérée dans les dispositions concernées, sans aucune autre modification. Il est à

noter également que l'organigramme sera ensuite modernisé en concertation avec les intéressés.

Le CA prie ainsi les CM de bien vouloir accepter ce changement.

Préavis des Commissions :

M. Chappatte indique que la Commission des finances, lors de sa séance du 23 juin 2016, a approuvé cette modification des statuts à l'unanimité des 8 membres présents.

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

DELIBERATION

**« ADAPTATION DU STATUT DU PERSONNEL
DE LA VILLE DE VERSOIX »**

Vu le statut du personnel de la Ville de Versoix, version en vigueur depuis le 1^{er} février 2014, qui a été validée par le Conseil municipal de la Ville de Versoix en séance du 18 novembre 2013 ;

Vu la création, en 2016, d'un poste de Directeur des ressources humaines et de l'administration, poste qui sera repourvu dès le 1^{er} août 2016 ;

Vu la nécessité de modifier la version actuelle du statut en vigueur, de manière à déléguer à la personne recrutée pour le poste précité la gestion du personnel ;

Vu le projet de statut du personnel joint à la présente, qui met en évidence les adaptations proposées (parties surlignées en jaune) ;

Vu que le Conseil administratif de la Ville de Versoix, dans sa séance du 15 juin 2016, a validé les adaptations proposées (parties surlignées en jaune) du statut actuellement en vigueur ;

Vu que l'échelle des traitements, version validée par le Conseil administratif en séance du 30 octobre 2013, et votée par le Conseil municipal en séance du 18 novembre 2013, est inchangée ;

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre w, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le préavis de la commission des Finances, dans sa séance du 23 juin 2016 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

**ACCEPTE
PAR 22 OUI ET 1 ABSTENTION**

1. *De valider les adaptations apportées au statut du personnel de la Ville de Versoix (surlignées en jaune), tel que relevé dans l'exemplaire joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif en séance du 15 juin 2016.*

2. *De prendre note que l'échelle de traitement, validée par le Conseil administratif en séance du 30 octobre 2013, et votée par le Conseil municipal en séance du 18 novembre 2013, est inchangée.*
3. *De fixer l'entrée en vigueur de ce statut du personnel adapté au lendemain de l'échéance du délai référendaire lié à la présente délibération.*

39

05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE

PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERSMotion :« En faveur d'une meilleure gestion des déchets ».

M. Miche présente cette motion dont l'entrée en matière est acceptée par 20 oui et 3 non (23 votants).

Discussion :

M. Rothlisberger est interpellé par la motion proposée qui lui fait penser aux démarches entreprises il y a quelques années pour la réalisation d'une piscine olympique à Frs. 50'000'000.-. Il considère que cette motion pour l'implantation d'une gestion des déchets « grand luxe » avec un service « groom » sur le territoire communal pourrait voir ses comptes atteindre Frs. 50'000'000.-. Il se demande si le Conseil administratif est au courant de cette motion et suppose qu'il ne pourra pas soutenir cette réalisation dont le coût est excessif, compte tenu des charges engagées actuellement par la commune, sans augmenter le centime additionnel. Ce projet d'installation, animé par un professionnel du recyclage, même à temps partiel, et visant à concurrencer la déchetterie de la rive droite « les Chânets », est utopique tant en coût d'installation, qu'en coût de gestion ou en surface d'exploitation. La surface nécessaire à cette réalisation aura pour conséquence la diminution de la surface du parking de Lachenal. Il est logique de réaliser un projet élaboré par les services techniques qui correspond mieux aux besoins de notre commune.

M. Richard récite une devise bien connue : « Post tenebras lux » ! La lumière verte inonde le ciel bleu du PLR. Enfin !

Il poursuit et tient les propos suivants :

« Alors que depuis des années les propositions de la fraction des Verts en faveur d'une meilleure gestion des déchets ont été balayées par les commissaires au moment des votes budgétaires, alors que les sérieuses réticences liées à la gestion des déchets uniquement par des containers enterrés n'ont jamais été jamais soutenues par le PLR, alors qu'il y a quelques semaines à peine, les mêmes commissaires ont accepté sans broncher le rapport sur les déchets présenté par le service responsable, alors que les Verts insistent depuis plusieurs années sur l'opportunité de disposer d'un îlotier vert ou d'un spécialiste professionnel appelé à guider, à conseiller ou à soutenir, voire à corriger la population face aux difficultés qu'elle rencontre, voici que tout soudain la fraction PLR prend conscience des besoins de l'actuelle gestion des déchets à Versoix. Alléluia !

Il va sans dire que les Verts de Versoix vont soutenir cette proposition qu'ils promeuvent depuis 2, voire 3 législatures. Mais il aurait été aimable d'y associer les précurseurs des réflexions sur une gestion plus réussie, plus incitative, plus pertinente liée aux déchets. Pour terminer

dans le registre des croyances, je rappelle la publicité du « Caprice des dieux » : Souvent imité, jamais égalé ! »

M. Jaussi relève que cette motion est assez surprenante. Sur le fond il approuve cette proposition qui est semblable à celle des Verts. Sur la forme, il rappelle que le fonctionnement du CM prévoit de passer par un travail en commission. Il relève que cette motion, qui reprend un projet qui est sur la table depuis pratiquement 10 ans, n'est pas originale et comprend plusieurs propositions (récupération du papier) qui ont été balayées par le PLR. Il se questionne sur le but de cette motion et ne comprend pas pourquoi ce projet n'a pas été discuté en commission. Il propose le renvoi de cette proposition en commission.

M. Ricci propose également le renvoi de cette motion en commission de l'environnement en vue d'un débat sain.

Le renvoi de cette motion à la commission Travaux, Voirie, Environnement et Développement Durable est accepté à l'unanimité (23 votants).

Divers :

M. Schenker remercie le CA d'avoir agi auprès de la Police Municipale concernant le quartier « la Scie-Ancien-Péage ». Il a pu constater depuis un mois une petite amélioration avec la sécurisation du passage des poussettes et des personnes à mobilité réduite. Il est content de cette situation et encourage le CA à continuer dans cette voie.

En raison de l'heure tardive, M. Schenker revient sur une proposition qu'il avait déjà faite en son temps, et propose, en cas d'ordre du jour chargé, de commencer les séances du CM plus tôt (18h30 ou 19h00). Par ailleurs, il propose de réfléchir à agender ces séances le jeudi à la place du lundi.

S'agissant de la rénovation de l'Ancienne Préfecture, M. Zimmermann rappelle que la fraction socialiste de Versoix a, d'un commun accord, lancé une pétition qui fait état d'un certain nombre de revendications incitatives dans la perspective de la constitution et de la désignation d'un jury et du choix d'un bureau d'architectes. Le groupe socialiste se permet ainsi de remettre ce soir au CA cette pétition qui demande que l'on soit attentif à si possible contenter la population de Versoix en réalisant une maison de quartier et en attachant une attention toute particulière pour faire de l'Ancienne Préfecture un lieu de convivialité communale. Cette pétition est munie de 308 signatures qui ont été récoltées en moins de 4 semaines. Il espère que les architectes et le jury seront sensibles aux revendications de la population.

Avant de clore la séance, et en réponse à la question de M. Levrat, 3 personnes indiquent avoir rencontré des problèmes de réseau ce soir.

PAROLE AU PUBLIC

Suite à la décision du CM, M. Martin, Président du Club Nautique de Versoix, est un président heureux ! Au nom du Comité, des jeunes et des moniteurs, il dit « Merci ! » et indique que le CNV prendra ses responsabilités.

Applaudissements.

Une citoyenne versoisienne prend la parole afin de remercier le CM de son vote en faveur de l'Agorespace ainsi que de la rénovation du Mail Voltaire. Par ailleurs, elle soutient l'idée de M. Leiser qui est de penser également aux enfants de Versoix en leur facilitant l'accès aux infrastructures du CNV. Enfin, concernant le recyclage, constatant que la plage de Port-Choiseul est très prisée durant les week-ends en été, elle pense qu'il serait judicieux de prévoir des containers afin de collecter et de trier les déchets qui restent souvent sur la pelouse.

M. Levrat prend note des remarques entendues ce soir et rappelle que le but du CM est la satisfaction des citoyens.